

# CANTON DE VAUD

## POLIEZ-PITTET



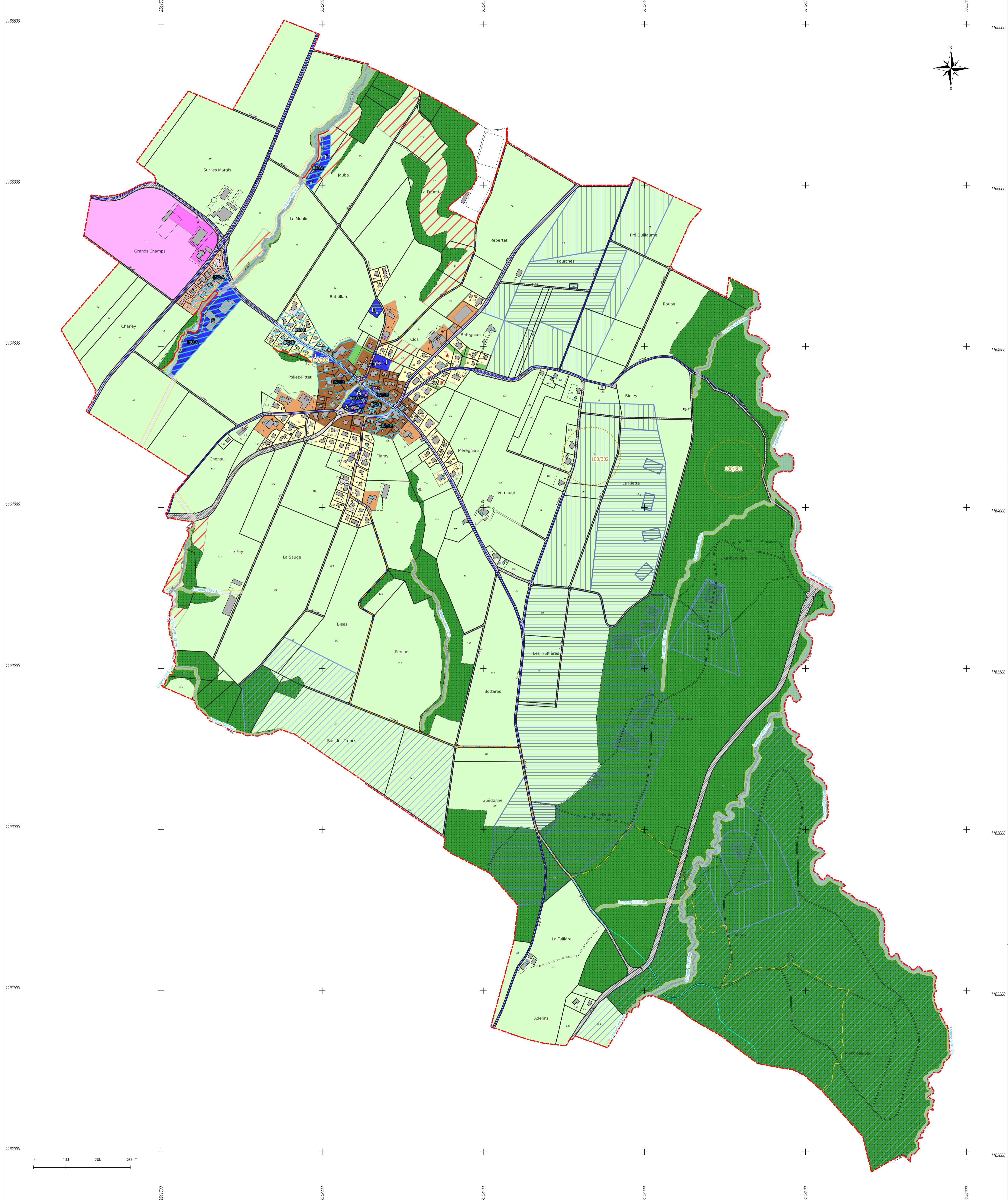
### PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 1: 5000

<b>APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ</b> DANS SA SÉANCE DU 10 JUIN 2024		<b>SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE</b> DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 2024	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Pascal DUTHON	Tania GIORDANO-MAILLER	Pascal DUTHON	Tania GIORDANO-MAILLER
<b>ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL</b> DANS SA SÉANCE DU		<b>APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT</b> LAUSANNE, LE .....	
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe de Département :	
Luc GINDROZ	Sophie GOSTELI	ENTRÉE EN VIGUEUR LE .....	

#### Légende

- Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC**
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique
- Zones d'affectation**
- Zone centrale 15 LAT A
  - Zone centrale 15 LAT B
  - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
  - Zone mixte 15 LAT
  - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
  - Zone de verdure 15 LAT A
  - Zone de verdure 15 LAT B
  - Zone de desserte 15 LAT
  - Zone de desserte 18 LAT
  - Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT A
  - Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT B
  - Zone agricole 16 LAT
  - Zone agricole protégée 16 LAT
  - Zone des eaux 17 LAT
  - Aire forestière 18 LAT à titre indicatif
- Contenus superposés**
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT
  - Espace réservé aux eaux
  - Garantie de disponibilité des terrains
- Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels**
- Inondations - INO A
  - Inondations - INO B
  - Inondations - INO C
- Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC**
- Limite forestière statique selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLFo) du 23.05.2023
- Éléments relevant d'autres procédures ou à titre indicatif**
- Recensement architectural**
- Objet d'intérêt régional note "2"
  - Objet d'intérêt local note "3"
  - Objet bien intégré note "4"
  - Objet classé Monument Historique
  - Objet inscrit à l'Inventaire cantonal
  - Parcs et jardins historiques certifiés ICOMOS (à titre indicatif)
  - Patrimoine archéologique (à titre indicatif)
- Zones de protection des eaux**
- Périmètre
  - S1
  - S2
  - S3
- Inventaire des voies historiques**
- Tracé régional avec substance
  - Tracé local avec substance
  - Tracé régional
  - Tracé local
- Itinéraires de mobilité douce et de loisirs**
- Randonnée pédestre



Plans établis sur la base des données cadastrales du 13 juin 2023 fournies par le bureau ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA - 1040 Echallens.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par l'ingénieur géomètre breveté, Sébastien Hämmerli.

Le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ L'ingénieur géomètre breveté \_\_\_\_\_ L'urbaniste

DT 5533-047 JD/RC Régis COURDESSE Judith DROUILLES

